



UDPS 74

113 rue Honoré Martin

74130 BONNEVILLE

Tél. : 06 85 50 32 40

e-mail : formation@udps74.fr

site internet : www.udps74.fr

BNSSA - Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

1 jour 40 heures

Programme de formation

Public visé

Cet enseignement, d'une durée de 27 heures programmées, s'adresse à toute personne citoyenne, âgée de 17 ans au moins à la date de l'examen, apte médicalement, titulaire du certificat de compétences de secouriste (possibilité de suivre cette formation simultanément) désirant assurer, dans le cadre des baignades ouvertes gratuitement au public, ou payantes sur dérogation préfectorale (plages, lacs, plans d'eau, piscines publiques et privées, etc...), la prévention des risques de noyade, la sécurité des baignades, le sauvetage et réanimation.

Cette formation est ouverte y compris aux Personnes en Situation d'Handicap (P.S.H.).

Pré-requis

Etre titulaire du Premiers Secours en Equipe de niveau 1 ou équivalent.

Objectifs pédagogiques

Elle a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Sauveteur Aquatique ». Le candidat au B.N.S.S.A. doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission ;
- Mettre en oeuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

Description / Contenu

Partie théorique :

- Secourisme ;
- Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
- Signalisation d'un poste de secours ;



UDPS 74

113 rue Honoré Martin

74130 BONNEVILLE

Tél. : 06 85 50 32 40

e-mail : formation@udps74.fr

site internet : www.udps74.fr

-
- Signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade ;
 - Balisage ;
 - Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale ;
 - Organisation des secours ;
 - Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
 - Mise en oeuvre des moyens d'alerte ;
 - Connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
 - Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte sur poste ;
 - Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours et conduite à tenir en cas d'accident ;
 - Mesures conservatoires ;
 - Premiers soins d'urgence ;
 - Alerte des secours publics ;
 - Mise en oeuvre de moyens supplémentaires de secours.

Partie pratique :

- Apnée ;
- Sauvetage mannequin ;
- Nage avec palmes, masque et tuba ;
- Action sur le noyé (techniques de dégagement, plongeon canard, techniques de remorquage, sorties d'eau) ;

Modalités pédagogiques

Cette formation, théorique et pratique, est effectuée à partir d'entraînements aquatiques, de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et techniques, et de mise en situation d'accidents simulés.

Moyens et supports pédagogiques

Un livret BNSSA est remis à chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation et de suivi

Le « B.N.S.S.A. » est un diplôme officiel, délivrée aux stagiaires ayant passé avec succès, à l'issue de la formation, les épreuves de l'examen, conformément à l'arrêté du 22 juin 2011.

En cas d'échec, une attestation de formation « B.N.S.S.A. – Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique » sera délivrée au stagiaire.